



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal Mercredi 28 décembre 2016
COMPTE RENDU**

L'an deux mil seize et le vingt-huit décembre à 20h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 22 décembre 2016.

Etaient présents : Messieurs Stéphane SIMON, Yves KOSKAS, Xavier PEYRAUD, Emmanuel AVIAT, Fabrice HARLAL et Mesdames Françoise BASSOUA, Sylvie BOMY.

Ont donné procuration : Hélène DELONCA, Danielle GOLDANIGA,

Absents : Thibaut COSTES

Secrétaire : Madame Sylvie BOMY

L'ordre du jour porté sur la convocation du 22 décembre 2016 :

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
2. Transfert de la compétence en matière de PLU
3. Modification de la composition du Conseil communautaire de la CCVH
4. D.E.R.T. 2017
5. Tarif de concession de cimetière
6. Convention de Partenariat (Donc de naissance)
7. Création d'un poste d'Adjoint Administratif
8. RPQS
9. Programme Local de l'Habitat 2016-2021
10. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Approbation du type d'appel d'offre proposé par le groupement de commande concernant la reprographie
- Désignation d'un représentant à la CAO service d'information mutualisé à la CCVH

Vote : POUR - Unanimité

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal du 24 novembre 2016

Monsieur le Maire fait une lecture succincte du compte rendu du précédent conseil municipal en date du 24 novembre 2016. En l'absence de remarque et de modification, il propose de mettre au vote son approbation.

Vote : POUR – Unanimité

2. Appel d'offres PLU, résultats

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 novembre pour dépouiller les réponses reçues concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

La meilleure note technique a été attribuée à « l'agence action territoire ». Le montant de la prestation est de 35 572,50 €.

Monsieur le Maire propose donc que la prestation soit confiée à l'agence action territoire.

Vote : POUR – Unanimité

3. Modification de la composition du Conseil communautaire de la CCVH

Monsieur le Maire explique que suite à des démissions au sein d'une commune du territoire, le Préfet a proposé de revoir le nombre de conseillers communautaires par commune.

Le conseil communautaire de la Vallée de l'Hérault a décidé de ne pas suivre les propositions du Préfet et donc de ne pas modifier la répartition des sièges.

Avant de mettre au vote, Il ajoute que pour la commune de Puéchabon, la proposition du Préfet ne modifiait pas le nombre de siège : la commune ayant moins de 1600 habitants, elle ne peut prétendre qu'à un seul représentant.

Vote : POUR - Unanimité

4. Dotation d'équipements des territoires ruraux (D.E.T.R) 2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'avancer sur le projet de la traversée du village. A partir de l'étude réalisée en concertation avec l'atelier Distances, la réalisation des travaux se ferait en plusieurs tranches.

Pour la 1^{ère} tranche, il est donc envisagé de demander l'appui financier de l'Etat et des collectivités (Région, Département, Communauté de communes) ainsi que des organismes publics. Les subventions pourraient réparties comme suit : TDIL (Etat) 30% - Conseil Départemental 30% - DETR 20%. Il resterait à la charge de la commune environ 55 000 euros HT (20%) dont le financement se ferait sous la forme d'un emprunt.

Cette tranche de travaux concerne les sections 1 – 2 – 3 et 6 de l'étude de l'atelier Distances.

Concrètement :

S1 : de l'entrée du village (côté Aniane) au 1^{er} virage – estimation 4400 euros HT

S2 : du virage à la rue du calvaire – estimation 118 000 euros HT

S3 : Intersection rue du calvaire / rue André Gabriel – estimation 107 000 euros HT

S3 bis : rue du calvaire / Monuments aux morts – estimation 27 000 euros HT

Le montant total estimé pour cette 1^{ère} tranche s'élève à 272 000 euros HT. Enfin dans cette estimation, ne sont pas prévus les travaux à réaliser des réseaux sous le bitume. Ces derniers feront l'objet d'une demande spécifique de subvention ultérieurement.

Vote : POUR - Unanimité

5. Tarif de concession de cimetière

Monsieur le Maire explique que sur l'acte de délibération la surface de la concession notifiée était erronée ; Elle est donc de 5 m² (2 x 2.5) pour un tarif de 600 euros et pour une durée de 50 ans.

Vote : POUR – Unanimité

6. Convention de Partenariat (Crédit Agricole)

La commune de Puéchabon a été destinataire d'une proposition de convention de la part du Crédit Agricole dans laquelle ce dernier, en échange de la liste de nouveaux nés, la banque ouvrirait un compte crédité de 15 euros.

Après discussion le conseil municipal accepte la proposition d'Yves KOSKAS d'informer via la lettre numérique les Puéchabonnais sur ce sujet sous la forme d'un sondage.
La décision est donc reportée à une date ultérieure.

7. Création d'un poste d'Adjoint Administratif

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réorganisation de l'accueil de la mairie et de l'agence postale, il est envisageable de créer un poste d'adjoint administratif.

Vote : POUR – Unanimité

8. RPQS

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une date ultérieure (courant 2017) afin d'avoir le temps nécessaire pour une étude du dossier et d'échanges avec les conseillers de la commune.

9. Programme Local de l'Habitat 2016-2021

Monsieur le Maire explique que ce plan se situe à l'échelon supra communal afin de permettre à la collectivité d'avoir une vision plus large de l'évolution de l'habitat qu'une commune.

Il est élaboré pour une durée de 5 ans autour de 5 grands objectifs :

- taux démographique moyen sur le territoire de 1,3%/an
- développement des équipements : environ 2000 logements
- diversification de l'offre de logements : ¼ logements sociaux en location (soit 500)
- rénover le parc des logements anciens
- répondre aux demandes spécifiques ; logements sociaux, aire d'accueil pour les gens du voyage etc...

Plus particulièrement, pour la commune de Puéchabon, le projet de construction de logements sociaux sur le terrain « de foot » répondrait aux exigences de ce programme.

Vote : POUR – Unanimité

10. Approbation du type de marché pour la reprographie

Dans le cadre de son adhésion à la mutualisation informatique, la commune doit se prononcer sur la procédure de passation de l'appel d'offre proposée par le groupement de commande, à savoir une procédure d'appel d'offre restreint.

Il est également souhaitable qu'elle autorise monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché afférent ainsi que toute décision concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Monsieur le Maire rappelle que cette mutualisation a pour but de diminuer les coûts de cette prestation et donc de faire des économies.

Vote : POUR – Unanimité

11. - Désignation d'un représentant à la CAO service d'information mutualisé à la CCVH (Titulaire et suppléant)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mutualisation informatique une CAO ad'hoc a été créée. La commune doit désigner son représentant titulaire à cette Commission, ainsi que son suppléant. Monsieur le Maire propose qu'Yves Koskas, Premier Adjoint, qui assiste à toutes les réunions sur le sujet soit désigné comme titulaire et lui-même comme suppléant.

Vote : POUR – Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire
Stéphane SIMON